



## **Réunion en visio du 23 mars 2021 du CT de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes Compte-rendu par les représentants de la CGT**

Un Comité technique a eu lieu le mardi 23 mars 2021 de 9h à 18h. L'ordre du jour n'ayant pas été épuisé, il devrait se poursuivre à une date ultérieure. Deux points du Comité technique étaient présentés au vote, la charte télétravail et le transfert du HPC Allier à la DREAL Centre-Val de Loire. Sans attendre la suite des débats et face à de nombreuses demandes d'informations de votre part, voici un compte-rendu des principaux points abordés lors de cette première journée de Comité technique. Vous trouverez en pièces jointes l'ordre du jour de ce Comité technique ainsi que la déclaration liminaire de la CGT.

Concernant notre déclaration, la direction a répondu sur un certain nombre de points. Sur la question de la revue des missions et de la superposition des chantiers de restructuration, la direction a dit partager nos inquiétudes et a annoncé être prête à faire remonter à l'administration centrale les différents points soulevés par les représentants du personnel dans leur déclaration. Sur la baisse continue des effectifs à la DREAL présentée dans notre déclaration, la direction a souhaité renvoyer le débat à un prochain Comité technique au mois de mai, mais nous avons demandé à ce que cela soit traité dans ce CT. Comme la direction réfute les chiffres de baisse d'effectifs annoncés dans notre déclaration, nous avons répondu qu'il s'agissait des chiffres officiels présents dans les rapports d'activité de la DREAL, en ligne sur internet. La direction a de manière prévisible continué à parler de "sureffectif", essentiellement pour les catégories B, mais aussi pour les catégories A, tout en annonçant se préoccuper du sort du siège de Clermont-Ferrand, en parlant même d'un "renforcement". Le problème, c'est que nous n'avons pas pu avoir plus de précisions sur la nature ou le calendrier de ce "renforcement" alors que nous avons du poser pourtant la question 5 ou 6 fois pendant le Comité technique...

### **Point sur la situation sanitaire**

L'administration a fait un point rapide sur la situation sanitaire. Pas d'éléments nouveaux. Le télétravail doit rester la modalité appliquée au maximum – jusqu'à 5 jours par semaine si possible – pour les agents ayant des missions le permettant. La CGT a interrogé l'administration sur l'éventualité du déploiement de la vaccination contre le COVID sur le lieu de travail. Réponse : rien n'est prévu pour l'instant. Même question sur d'éventuelles possibilités d'autorisations spéciales d'absence pour se faire vacciner, que ce soit pour l'administration du vaccin ou d'éventuels effets secondaires de courte durée (certains vaccins semblent causer des réactions notamment fiévreuses, certes temporaires, mais pendant au moins 24h chez certaines personnes). L'administration ne semble pas opposée à cette possibilité.

## Projet stratégique de la DREAL

L'administration a déroulé son planning jusqu'à l'été avec une rafale de séminaires sur « les défis », « les leviers d'action » et un « atelier de design ». Ce point a surtout été un bel exercice d'autosatisfaction pour la direction qui a indiqué que 67 agents ont participé aux ateliers de diagnostic. Ce qui relativise tout de même le succès populaire à l'échelle d'une DREAL de 1000 agents... Ce point d'information sur le « projet stratégique » n'a suscité aucun commentaire de l'ensemble des représentants du personnel... Comme nous l'avons dit dans notre déclaration, nous boycottons tout ce qui touche à ce projet et nous appelons plus que jamais l'ensemble des agents à boycotter tous les ateliers ou autres webinaires de ce projet dit "stratégique" qui n'est rien d'autre qu'un projet de destruction de la DREAL.

## Charte télétravail

L'administration a présenté aux représentants du personnel un projet de charte sur le télétravail. Il s'agit d'un document qui a vocation à s'appliquer une fois que la situation sanitaire actuelle sera terminée. Comme la CGT l'a exprimé dans sa déclaration, ce type de document n'a aucune portée contraignante. En outre, les dispositifs de télétravail sont en cours de renégociation au niveau du ministère de la fonction publique. L'administration a convenu que la charte devrait probablement être révisée d'ici la fin de l'année.

La CGT a souligné que la charte ne doit pas avoir pour vocation à faire obstacle à l'acceptation des demandes de télétravail des agents étant affectés sur des missions télétravaillables. En effet, il y a ce que dit la charte et ce qui sera réellement appliqué dans les différents services de la DREAL. Nous avons donc expliqué que nous resterons vigilants sur le fait que tous les agents qui le souhaitent puissent faire réellement trois jours de télétravail par semaine s'ils occupent des missions télétravaillables, comme le permettent les textes réglementaires en vigueur (décrets de 2016 et 2020). Toutefois, le document crée plus d'obligations pour le télétravailleur que pour l'administration. De plus, l'administration a refusé de définir un délai de mise en œuvre de la modalité télétravail pour les agents dont la demande est formellement acceptée.

La CGT a soulevé la question de l'équipement matériel des télétravailleurs, puisqu'à ce stade, seuls sont fournis des ordinateurs portables et des téléphones. Or l'employeur doit, selon le décret en vigueur, prendre en charge les coûts directement imputables au télétravail. De plus, l'aménagement du poste de travail revêt une grande importance pour limiter les risques de maladies professionnelles, qu'il s'agisse des troubles musculo-squelettiques (première cause de maladie professionnelle au MTE), ou de troubles oculaires en particulier liés au travail sur un écran trop petit. Nous avons demandé une nouvelle fois que la DREAL redistribue aux agents qui télétravaillent l'argent qu'elle économise dans le cadre de la crise sanitaire (consommables, frais de transport, eau et électricité, etc.) sous forme de matériels permettant d'améliorer les conditions pratiques du télétravail (téléphones de qualité, écrans d'ordinateur plus grands, fauteuils ergonomiques, etc.). La DREAL a commencé à renouveler tous les téléphones des télétravailleurs avec des smartphones avec 4G illimité et a donné son accord de principe pour fournir des écrans aux

télétravailleurs qui le demanderont. Pour le reste (comme par exemple un fauteuil réglable, une lampe du bureau...), à l'exception des personnes en situation de handicap, rien ne semble prévu.

Votent pour la charte : CGT, CFDT, FO, UNSA

## **Astreintes ICPE**

Depuis le mois de novembre 2020, la DREAL expérimente le renforcement de son dispositif d'astreinte en particulier pour faire face aux crises liées à l'activité industrielle en dehors des heures de fonctionnement de la DREAL. Cette nouvelle organisation mobilise actuellement les inspecteurs des installations classées de PRICAE et des UD 38 et 69. Pour la CGT, ce dispositif est plus protecteur pour les agents que la situation antérieure, car il s'inscrit dans les règles de droit commun sur les astreintes qui sont rémunérées et les heures effectuées la nuit ou le week-end sont payées ou récupérées. Les agents restent inquiets sur la quantité de travail à fournir lors des périodes d'astreinte. Toutefois, le dispositif n'est visiblement pas stabilisé puisqu'il couvre pour l'instant essentiellement le Rhône et l'Isère. L'administration a présenté un certain nombre de scénarios pour la couverture de la totalité du territoire régional, mais n'a pas pour l'instant demandé formellement au CT de se prononcer.

## **Rattachement du pôle HPC Allier à la DREAL Centre-Val-de-Loire**

Ensuite, tout l'après-midi du Comité technique a été consacré au sujet du transfert du pôle HPC Allier à la DREAL CVL. Le "débat" sur ce point (si tant est qu'on puisse parler de débat) a duré quasiment 4h.

Avant tout de chose, les représentants du personnel ont exigé que l'ensemble du projet de transfert soit soumis au vote, c'est-à-dire autant la partie "projet d'organisation" que la partie "modalités de prépositionnement", ce qui n'était pas prévu par la direction qui voulait nous faire voter seulement sur la partie "prépositionnement", comme si nous n'avions pas notre mot à dire sur un projet de réorganisation aboutissant à détacher un morceau de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes! La direction a semblé au départ vouloir temporiser, mais nous avons clairement menacé de refuser de participer au Comité technique si ce n'était pas le cas. Au final, la direction a accepté qu'il y ait deux votes comme nous le demandions.

Ce processus de transfert semble être mené dans la précipitation la plus extrême, puisque l'objectif est de constituer le nouveau service au 1<sup>er</sup> juillet 2021. Les documents transmis aux représentants du personnel attestent de cet état de fait par leurs lacunes.

Il ressort des débats que l'administration côté DREAL ARA a clairement laissé tomber les agents du pôle HPC de Clermont dans le cadre de la préfiguration (situation admise à demi-mots par la directrice adjointe... C'est dire !). L'ensemble des documents est issu de la DREAL CVL et l'administration ARA n'a commencé à les lire il y a moins de 15 jours, quand à Clermont les agents ont commencé à s'agiter... Alors que le processus est enclenché depuis le début 2020.

La tournure des documents ainsi que l'intervention au CT de la direction de la DREAL CVL au CT sont à minima maladroites, mais pourraient tout aussi bien être comprises comme la morgue des vainqueurs venant se tailler un fief dans un territoire conquis. A un moment donné, ils ont même osé prétendre que "le meilleur service que l'on peut rendre aux agents, c'est de les réorganiser!"

Ainsi, bien qu'inutilement volumineux, les documents fournis n'indiquent pas le nombre d'agents concernés par le processus de prépositionnement lié à la réorganisation, ni leurs sites d'affectation. Les fiches de postes n'ont pas été communiquées aux représentant du personnel de la DREAL ARA... car elles semblent ne même pas être rédigées. Ce qui est problématique pour une opération de prépositionnement censée débiter dans moins d'une semaine ! **DE QUI SE MOQUE-T-ON ?**

Nous avons eu droit à des arguties invraisemblables pour justifier leur absence : Ce serait de simples changements techniques de chaîne hiérarchique qui ne toucheraient pas les missions... Mais pour l'encadrement intermédiaire, il va y avoir des effets visibles. Par exemple, à Clermont il y a actuellement un chef de pôle, des chefs d'unités et des adjoints aux chefs d'unités. Mais cette organisation va forcément être chamboulée. Et on ne sait bien sûr rien sur la cotation RIFSEEP des postes sur lesquels les agents vont devoir se prépositionner. Ne parlons pas non plus du règlement intérieur et du RIPS sur lesquels l'administration n'a rien dit sur les différences entre les deux DREAL, ni sur la date de basculement de l'un à l'autre pour les agents de Clermont.

Les garanties qui avaient été promises aux agents de Clermont-Ferrand par les deux DREAL au mois de juillet 2020 sont visiblement en train de s'évaporer. Sur le sujet le document fixant les modalités de prépositionnement s'en tient à des tautologies autour des garanties minimales prévues par le statut des agents de la fonction publique. La DREAL ARA semble aussi ne pas vouloir aider les agents du pôle HPC de Clermont qui préféreraient changer d'activité pour rester en DREAL ARA ou sur un autre service basé à Clermont.

Pas d'éléments ni de réponse sur les questions pratiques liées au fonctionnement à venir du site HPC de Clermont-Ferrand pour lequel toutes les questions matérielles sont encore en cours de discussion (entretien des locaux, gestion du parc automobile, assistance informatique, accès à la subvention de la restauration collective, aux activités du CLAS de la DREAL ARA, ou même les questions de conventionnement de l'employeur avec la structure gérant les transports en commun, etc.)

Pire, l'administration ne semble même pas disposée à fournir les éléments demandés (fiches de poste, périmètre de restructuration, effectifs, budgets...) aux représentants du personnel des deux DREAL.

En dehors de ça, l'administration affirme (à l'oral) qu'il s'agit d'une réorganisation à budget et à effectif constant. L'administration a affirmé s'être battue auprès de la DGPR et du SCHAPI pour sauvegarder la partie prévision des crues à Clermont alors que ce n'était, d'après eux, pas l'option de la DGPR initialement. Ça ne lève toutefois pas les inquiétudes sur l'avenir de cette implantation.

Nous avons bataillé en intersyndicale pour exiger que la fusion soit mise en attente tant que l'arrêté de restructuration des DREAL qui la concerne n'a pas été publié. L'administration est restée sourde à nos demandes.

Nous avons dénoncé le fait que dans cette opération, la direction de la DREAL ARA a clairement abandonné les agents.

Au final, l'ensemble des représentants du personnel présents a voté contre le projet présenté, sur les deux votes réalisés ("projet d'organisation" et "modalités de prépositionnement").

Le projet de texte a donc recueilli un vote défavorable unanime. Conformément au décret du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État, le projet doit donc faire l'objet d'un réexamen et une nouvelle délibération doit être organisée dans un délai qui ne peut être inférieur à huit jours et excéder trente jours.

Vote contre le projet : CGT, CFDT, FO, UNSA

Enfin, les points d'information sur la restructuration du BOP135 et sur le transfert des laboratoires d'hydrobiologie à l'office française de la biodiversité n'ont pas pu être abordés et sont donc renvoyés à une date ultérieure tout comme le sujet des effectifs de la DREAL que nous avons demandé à rajouter à l'ordre du jour.

**Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter les représentants CGT au CT de la DREAL**

<b>Cécile DELIOT (Lyon)</b>	<b>DREAL/PRNH/HSPCRAS/PC</b> Tel : 04 26 28 63 53
<b>François-Xavier ROBIN (Clermont-Ferrand)</b>	<b>DREAL/CIDDAE/COS</b> Tel : 04 73 43 15 29
<b>Thierry PIALLA (Lyon)</b>	<b>DREAL/PRNH/HSPCRAS/PC</b> Tel : 04 26 28 67 03
<b>Estelle FERRARI (Clermont-Ferrand)</b>	<b>DREAL/EHN/PE</b> Tel : 04 73 17 37 86
<b>Estelle TOSAN (Lyon)</b>	<b>DREAL/CIDDAE/AE</b> Tel : 04 26 28 67 65
<b>Marie-Paule DUBUS-CHAVANIS (Lyon)</b>	<b>DREAL/SG/CLAS</b> Tel : 04 26 28 65 60



**Soutenez la CGT, rejoignez la !**

(\* déductible pour 66% du montant de votre impôt)



--

Si vous souhaitez nous rejoindre et participer à la vie du corps et agir plus largement sur tout ce qui vous concerne :

Nom : ..... Prénom : .....

Service : .....

Adresse : .....

..... Signature

Je souhaite adhérer au SN PTAS CGT

Bulletin d'adhésion à remettre à un militant CGT